

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distribution
GENERALE

E/CN.12/262
15 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Comité spécial du commerce extérieur
Quatrième session
Mexico, D.F.
Point 6 de l'ordre du jour

PROBLEMES DU COMMERCE EXTERIEUR

MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DES SOLDES EN DEVISES ETRANGERES
ACCUMULES AU COURS DE LA PERIODE DE CRISE

Résolution adoptée le 14 juin 1951

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE,

CONSIDERANT que par le fait de la crise actuelle, les pays de l'Amérique latine accumulent des soldes créditeurs en devises étrangères et qu'étant donné les circonstances actuelles, il est permis de présumer avec juste raison que cette accumulation peut se poursuivre;

Que cet état de choses est, entre autres, la conséquence directe des difficultés que rencontrent -en raison des sacrifices qu'impose la conversion partielle de la production, pour des fins de défense, et de la nature diverse des produits échangés, - les pays d'Amérique latine dans l'acquisition des produits et biens d'équipement qu'ils ont besoin d'acquérir à l'étranger pour maintenir leur vie économique normale et développer leurs économies;

/Que ce fait
E/CN.12/262

Que ce fait même pourrait obliger les pays latino-américains à augmenter l'importation d'articles non indispensables ou de luxe, ou dans le cas contraire, pourrait aggraver l'inflation dont ils souffrent, en les forçant à recourir à des émissions basées sur l'accroissement de réserves;

Que si les pays latino-américains décident, au risque même de subir les effets d'une grave inflation, d'accumuler des soldes créditeurs en vue d'acquérir ultérieurement les biens d'équipement et autres biens dont ils ont besoin pour assurer la continuité de leur développement économique, ils demeureront toujours exposés au danger de voir ces réserves extraordinaires perdre de leur pouvoir d'achat, par suite de la disparition du rapport des prix qui existait lors de la vente, sans qu'il leur soit possible d'effectuer des achats utiles;

Qu'en ce qui concerne les échanges entre les pays américains, la Quatrième Réunion Consultative des Ministres des Affaires Étrangères des Républiques Américaines, tenue récemment à Washington, a déjà adopté des résolutions qui indiquent les moyens propres à trouver la solution à ce grave problème;

Que ce problème n'en subsiste pas moins, et que ses effets peuvent se faire sentir dans toute leur intensité, dans les échanges entre l'Amérique latine et les marchés européens, et qu'il est de convenance mutuelle et générale de maintenir et d'augmenter ces échanges;

Qu'en ce qui concerne ces marchés, il y a lieu d'étudier les

/mesures

mesures pratiques capables d'assurer, dans toute la mesure du possible, les approvisionnements nécessaires au fonctionnement normal des économies des pays d'Amérique latine et la fourniture de biens d'équipement pour leur développement, et que, si ces approvisionnements ne peuvent s'effectuer simultanément avec les ventes des pays latino-américains à l'Europe, il est nécessaire de trouver, des maintenant, et sans préjudice d'autres solutions de caractère permanent, des formules qui puissent assurer dans toute la mesure possible, le pouvoir d'achat des soldes créditeurs accumulés,

Que l'étude de ce problème doit tenir compte également des disparités qui pourraient apparaître dans l'évolution des prix et des quantités disponibles des produits de base exportés par les pays de l'Amérique latine, d'une part, et des produits et biens d'équipement fournis par les pays d'Europe, d'autre part,

1. RECOMMANDE aux gouvernements intéressés d'accorder, en étudiant l'application de mesures pratiques propres à maintenir et augmenter les échanges commerciaux entre l'Amérique latine et l'Europe, une attention particulière aux problèmes que posent:

- (a) Le maintien et l'augmentation du pouvoir d'achat des pays d'Amérique latine en Europe;
- (b) L'adoption de méthodes capables d'assurer dans toute la mesure du possible, le maintien du pouvoir d'achat des devises qui pourraient s'accumuler;
- (c) La liquidation équitable et normale des soldes en devises qui pourraient s'accumuler;

/(d) La recherche

(d) La recherche de moyens pratiques de combattre et d'atténuer les conséquences que pourraient avoir pour le commerce entre l'Europe et l'Amérique latine, et en particulier pour le maintien du pouvoir d'achat des devises accumulées, les disparités susceptibles d'apparaître dans l'évolution des prix et quantités disponibles des différentes catégories de biens qui font l'objet de ce commerce.

2. INVITE le Secrétaire exécutif à poursuivre les études prévues par la résolution E/CN.12/200, de la troisième session de Montevideo, en les développant d'une façon plus détaillée dans leurs divers aspects et, en particulier, en recherchant des formules pratiques capables d'assurer aux pays d'Amérique latine une plus ample transférabilité des devises européennes; à offrir aux gouvernements intéressés toute l'assistance technique dont il disposera pour réaliser ces études, et à indiquer à ces gouvernements les moyens qu'ils pourraient adopter à l'avenir en vue d'obtenir une plus ample transférabilité de leurs soldes créditeurs en devises étrangères.

3. AUTORISE le Secrétaire exécutif à convoquer, s'il le juge nécessaire et sans préjudice des études recommandées par la présente résolution, un groupe d'experts chargé d'étudier les problèmes énumérés au paragraphe 1 du dispositif, et de formuler toutes recommandations appropriées,

4. PREND ACTE avec satisfaction de la désignation du Secrétaire exécutif comme représentant de l'Organisation des Nations Unies au Comité Ad Hoc établi par la Résolution (XVII), No. 6 de la

Quatrième Réunion Consultative des Ministres des Affaires Etrangères des Républiques Américaines et le charge d'offrir au Comité le concours le plus ample de la Commission économique pour l'Amérique latine.

5. PREND ACTE avec satisfaction des études consacrées aux échanges commerciaux entre l'Amérique latine et l'Europe et en particulier de la collaboration efficace qu'ont apportée à ces études la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Fonds Monétaire International; exprime le désir que soient poursuivies ces études et que soient publiées périodiquement des informations relatives à ces échanges, en insistant notamment sur les biens d'équipement et les éléments qui entrent dans leur élaboration; et

6. RECOMMANDE au Secrétaire exécutif de rechercher le concours du Fonds Monétaire International afin d'étudier la possibilité d'adopter de mesures tendant à éviter et à combattre les effets perturbateurs que pourraient avoir sur le plan monétaire, pour certains pays latino-américains, l'accumulation de soldes créditeurs en devises étrangères au cours de la période de crise.
